

copy

UNIVERSITE LAVAL,
QUEBEC, 1er avril 1932.

Monsieur S. LeMesurier,
Faculté de Droit,
Université McGill,
MONTREAL.

Cher Monsieur LeMesurier,

Sous pli séparé je vous
renvoie les thèses de MM. Nicholls et Slapack.

Veillez m'excuser de
les avoir gardées si longtemps. Je tenais à les
examiner soigneusement--c'est ce que j'ai fait et
j'y ai trouvé grand plaisir et aussi j'en ai
tiré profit. Elles sont toutes deux de très grande
valeur, comme je l'ai déjà dit à M. Surveyer (d'abord
je lui ai signalé le travail de M. Slapack, car la
matière y paraît plus soigneusement classifiée, mais,
tout pesé, c'est celui de M. Nicholls qui me semble
supérieur). Il ne faudrait pas marchander les féli-
citations ni à l'un ni à l'autre--par plus encore une
fois, qu'aux maîtres dont ils sont des disciples tout
à fait remarquables.

Je vous suis très reconnais-
sant de m'avoir communiqué ces belles études et vous
prie de croire à mes meilleurs sentiments.

Le Doyen de la Faculté de Droit

FERDINAND ROY.